

COMITE SYNDICAL DU 7 JUIN 2017

DELIBERATION N° 17-VI-III

AFFECTATION DES RESULTATS 2016

Mesdames, Messieurs,

Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2016 de l'Etablissement Public de Schéma de Cohérence Territorial de la région urbaine Grenobloise, le Comité syndical décide de l'affectation des résultats.

Résultat de clôture 2016 (en €)

Excédent de fonctionnement 2016 disponible pour affectation en 2017	
<u>Résultat de gestion 2016 de l'exercice</u>	+55 354,38
<u>Résultats antérieurs repris au 1^{er} janvier 2016</u>	+182 150,90
Résultat à affecter	+ 237 505,28
Solde d'investissement 2016	
<u>Solde de gestion 2016</u>	+5 650,60
<u>Solde antérieur repris au 1^{er} janvier 2016</u>	+45 830,01
<u>Solde de clôture 2016 (excédent)</u>	+51 480,61
<u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	
(D 001 (besoin de financement))	0.00
R 001 (excédent de financement)	
<u>Excédent de financement (solde de clôture d'investissement)</u>	+ 51 480,61
Affectation des résultats 2016	
Report en fonctionnement au chapitre 002	+237 505,28
Report en investissement au chapitre 001	+ 51 480,61

Après en avoir délibéré le Comité syndical,

Propose que l'excédent de financement sur l'exercice 2016 de la section d'investissement soit reporté au chapitre 001 pour 51 480,61 €.

Propose que le résultat excédentaire de fonctionnement soit reporté en totalité au chapitre 002 pour 237 505,28 €.

Vote :

Voix pour :

Voix contre :

Abstention :

Fait à Grenoble, le

Le Président

Yannik OLLIVIER